Image not found or type unknown

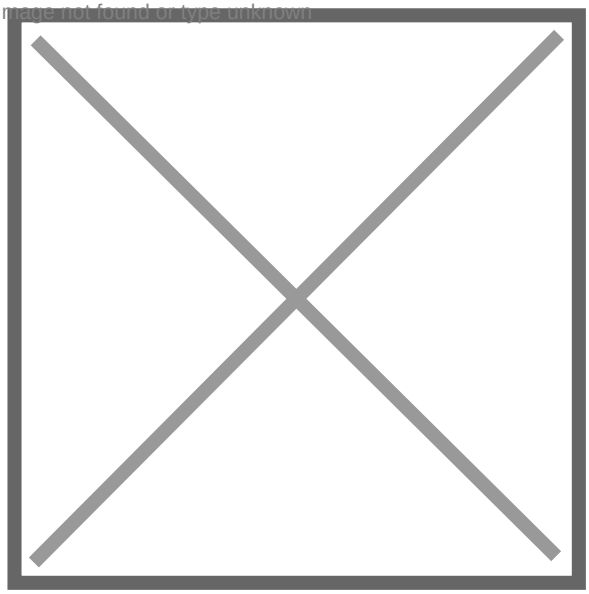

Syndic refuse de me verser les indemnités de mon dégât des eaux

Par **sg17200**, le **05/09/2016** à **11:55**

Bonjour,

J'ai eu un dégât des eaux en avril 2016.
Les experts de mon assureur et de celui de la copropriété sont passés.
Le résultat est que ce sont les 2 qui prennent en charge.
L'assureur de la copro a versé les indemnités auxquelles j'ai le droit à mon syndic et le syndic refuse de me les verser.
Ils font la sourde oreille, ne répondent pas aux mails ni aux recommandés envoyés par moi-même et par mon assureur.

Comment puis-je faire?

Merci !

Par **morobar**, le **05/09/2016** à **17:23**

Bjr,
Vous vous adressez à l'assureur qui a imprudemment versé l'indemnité au titulaire du contrat et non à la victime, qui est seule à avoir un droit direct sur cette indemnité.

Par **chaber**, le **05/09/2016** à **17:54**

bonjour

[citation]L'assureur de la copro a versé les indemnités auxquelles j'ai le droit à mon syndic et le syndic refuse de me les verser.[/citation]quelle est la nature de ces indemnités?

Par **Visiteur**, le **05/09/2016** à **19:38**

Bonjour,
Vous ne dites pas quelle est la raison de ce "refus", qvez vous personnelement engagé des travaux que l'assurance a pris en charge ?

Par **sg17200**, le **06/09/2016** à **09:34**

Merci pour vos réponses.

Je me suis adressé à l'assureur qui m'a assuré que tout était en règle.
La nature des indemnités c'est la réfection de mon sol de séjour. (était-ce ça votre question ?)
Je n'ai pas encore fait les travaux. Le syndic ne répond pas à mes courriers ni à mes questions par mail.

Par **chaber**, le **06/09/2016** à **11:17**

Normalement selon la convention CIDRE, si elle est applicable, les dommages immobiliers sont pris en charge par l'assureur de la copropriété, qui verse l'indemnité prévue au syndic.

Par **sg17200**, le **06/09/2016** à **15:04**

c'est ce qui a été fait mais le syndic garde l'argent !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés